



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## **Préavis N°10/2023**

### **De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal**

Jorat-Mézières, le 8 août 2023

Réf. : 1.10.101.02 / vp

#### **Demande de crédit de Fr. 30'000.00**

#### **Réfection du ralentisseur à la Route de Servion à Mézières**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le ralentisseur situé au croisement de la Route de Servion et de la Route des Cullayes à Mézières est très abîmé et s'est affaissé au fil du temps par le fort trafic routier. La Municipalité a décidé qu'il était temps de le refaire, suite notamment à l'information de l'entreprise CarPostal qui a signalé que les bus, malgré de forts ralentissements, n'arrivaient pas à le passer sans abîmer le bas de caisse et que cela devenait problématique. Dans l'attente de ces travaux, la Municipalité a décidé de raboter quelque peu le dos d'âne afin de le rabaisser.

Dans le cadre de cette réfection, il a été constaté que celui-ci n'est plus aux normes et doit faire l'objet de gros travaux de réparation et de mise en conformité d'où ce préavis en lieu et place de travaux effectués par le budget d'entretien des routes.

Deux offres pour ces travaux ont été demandées et c'est celle de l'entreprise Camandona, la moins chère, qui a été retenue pour un montant de Fr. 27'713.35. A ce montant, doit être ajouté le marquage du ralentisseur. Le montant total tient compte de ces deux coûts et a été arrondi. A noter que selon l'art. 56 chiffre 1 de la Loi sur les routes LRou, ces travaux ne sont pas subventionnables.

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :


**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 10 octobre 2023,  
vu le préavis municipal N°10/2023 ,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**


**décide :**


- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de faire les travaux de réfection du ralentisseur à la Route de Servion à Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 30'000.00 ;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement sur 10 ans à raison d'un montant de Fr. 3'000.00 par le compte 4300.3311.048, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, ses meilleures salutations.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

Mme Sonia Hugentobler et pour la partie financière M. Grégoire Favre  
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 août 2023.

Annexe : ment